COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°16-23 MANDATANT L'ANFA EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DÉDIÉÉ À L'ÉCOSYSTÈME DES MÉTIERS DU CYCLE

Les organisations soussignées,

Vu la signature entre l'État et l'OPCO Mobilités d'un accord d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour les métiers du cycle afin de mesurer l'impact des nouveaux usages et des nouvelles technologies sur les compétences des entreprises du secteur du commerce et de la réparation du cycle et de doter la branche des Services de l'Automobile et des Mobilités d'un puissant levier pour répondre à la diversification des compétences dans la filière,

Vu les préconisations émises par le rapport relatif à la filière économique du vélo remis en janvier 2022 par le député, Guillaume GOUFFIER VALENTE et la signature à venir d'un contrat stratégique de filière économique du cycle avec l'ensemble des parties prenantes et composantes de l'écosystème du vélo,

Vu l'Accord Paritaire National du 2 octobre 2019 validant une modification des statuts de l'ANFA et ses avenants successifs,

Considérant le développement de la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens ou occasionnels des concitoyens en France et la mise en place de politiques publiques attractives dédiées : forfait mobilité durable, développement et aménagements des pistes cyclables, identification des vélos, aides à l'achat de vélos électriques ou encore à la réparation de vélos...,

Considérant la nécessité pour la Branche d'être un acteur incontournable du Plan Vélo 2023-2027 et plus largement des métiers du cycle, au regard des enjeux des nouvelles mobilités, de la transition écologique, de la prévention et de la sécurité routière, offrant de ce fait de nouvelles opportunités de croissance et d'activités économiques,

Considérant le champ d'application de la branche des Services de l'Automobile et la place des métiers du cycle dans ce cadre et la structuration de la filière en matière de qualifications et de certifications dédiées aux métiers du cycle, à travers la mise en œuvre de sept certifications professionnelles spécifiques ;

Considérant la volonté constante des partenaires sociaux de promouvoir les dispositifs de branche, en créant et développant des politiques de formation fortes, attractives de qualité et innovantes pour répondre aux besoins des professionnels de la Branche et adapter l'offre de formations à l'ensemble des acteurs économiques tout en maitrisant le nombre de certificateurs pour les formations du cycle.

Conviennent de ce qui suit :

<u>Article 1 – Mandatement de l'ANFA en vue de la réalisation d'une étude sur l'écosystème des métiers du cycle</u>

Au regard des enjeux susvisés, les organisations soussignées demandent à l'ANFA de réaliser une étude relative à l'écosystème des métiers du cycle et devant porter sur les points suivants :

 l'identification des acteurs, leur périmètre, leur poids en termes de chiffres d'affaires et d'emploi, et le cas échéant leurs perspectives de développement;

la cartographie des formations existantes, l'offre de formation et de certifications,
l'identification de territoires de concurrence ou de manque d'offre de formation;

JT) 13 FN BS

- l'identification d'axes de travail à conduire dans le contrat stratégique de filière.

Article 2 - Information de la Commission Paritaire Nationale

Les organisations soussignées demandent à l'ANFA de procéder auprès de la Commission Paritaire Nationale à la restitution de ces travaux lors de la CPN du **20 septembre 2023** qui les validera.

Fait à Meudon, le 6 juillet 2023.

Organisations professionnelles

MOBILIANS

FNA

4

UZN

Organisations syndicales de salariés

OFE CGC

FGAR (FOT

10 Helany

FT01 CGT